Communiqué

L'Assemblée législative du Nunavut adopte la *Loi sur la protection de la langue inuit*

Iqaluit (Nunavut), le 19 septembre 2008 – L'Assemblée législative du Nunavut a adopté la *Loi sur la protection de la langue inuit*, le deuxième texte de loi établi en réponse aux préoccupations en matière de langue officielle au Nunavut. Cette seconde loi donnera les outils nécessaires afin de répondre aux besoins spécifiques et aux droits de la langue inuit.

« La langue inuit est au cœur de notre culture et de notre identité. Avec la *Loi sur la protection de la langue inuit*, nous mettons de l'avant une importante initiative afin de s'assurer que la langue inuit soit maintenant et pour l'avenir au cœur du monde du travail, de l'éducation et de la vie quotidienne au Nunavut. », a indiqué M. Louis Tapardjuk, ministre de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse.

« Cette loi répond directement à l'engagement du gouvernement en vertu de l'article 32 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et elle affirme le droit inhérent des Inuit du Nunavut d'utiliser la langue inuit. Elle affirme qu'une action positive est nécessaire pour respecter les Inuit unilingues, améliorer leur accès aux services, renverser le transfert linguistique et renforcer l'usage de la langue inuit par tous les Nunavummiut. », a précisé M. Tapardjuk.

À la différence de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la protection de la langue inuit* n'a pas besoin d'être approuvée par le Parlement canadien. Certains volets de la loi entrent immédiatement en vigueur. D'autres articles, portant notamment sur le droit à l'instruction et les services au public, feront l'objet de consultations publiques et de planifications avant le début de la mise en œuvre.

- 30 -

Source :
Napatchie Kolola
Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse
Gouvernement du Nunavut
Téléphone : (867) 975-5526
Courriel : nkolola@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓄᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑦᓗ ᐅᕙᓂ,
www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en innuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca*.